

SOYEZ CONSOM'ACTEURS: TRIEZ VOS DECHETS!



Placez en vrac dans les containers prévus à cet effet toutes les qualités de **papier** (journaux, papier à lettres, magazines, enveloppes, emballages, etc.) et de **carton**.



Ramenez dans les magasins, points de vente spécialisés et conteneurs de récupération de votre commune les **piles** de toutes catégories: piles classiques, piles bouton, piles rechargeables ou accumulateurs, etc., y compris les piles «?vertes?».



Enlevez les bouchons des bouteilles, flacons ou bocaux (les étiquettes en papier peuvent subsister). Jetez le **verre** en vrac dans les containers prévus à cet effet. Attention, ne concerne pas: le verre à vitre, les ampoules, les miroirs, la porcelaine, la faïence, la céramique et la poterie. Contactez votre mairie?.



Déposez les **déchets de jardin** (fleurs fanées, gazon, etc.), les **déchets de cuisine** (épluchures, restes de repas, etc.) dans les conteneurs verts munis du sigle du hérisson.



Pensez à recycler les **objets en aluminium**, exempts de corps étrangers (plastique, etc.) et les **boîtes de conserve**. Pour ne pas confondre fer-blanc et aluminium, placez l'objet près de l'aimant situé sur les conteneurs de collecte.



Ramenez dans un des trois espaces de récupération cantonaux toute quantité d'**huile pour la cuisine** (huiles de friture dépassant 1l). Les petites quantités peuvent être jetées à la poubelle (dans un récipient fermé).



Lorsque vous vidangez votre véhicule ou votre tondeuse, récoltez toujours l'**huile** dans un récipient étanche, ou mieux encore, utilisez l'emballage d'origine. Déposez ensuite l'huile usagée dans un conteneur prévu à cet effet ou au lieu d'achat. Une fois l'huile vidée, jetez l'emballage dans les conteneurs pour déchets ordinaires.



Recyclez uniquement les bouteilles à boisson identifiables au sigle PET. Les **bouteilles en PET** ayant contenu toute autre substance sont à éliminer avec les ordures ménagères (pas de bouteille d'huile, de vinaigre ou de cosmétique).



Débarrassez-vous de vos objets ménagers métalliques (vélos, moteurs, sommiers, jantes, etc.) avec les **déchets encombrants** lors des collectes communales ou contactez l'une des associations caritatives ci-dessous.



Ramenez vos **réfrigérateurs** et **congélateurs**, vos **articles électroménagers** (four, sèche-cheveux, etc.) et **appareils de bureau** (ordinateurs, écrans, etc.) dans un commerce ou, éventuellement, dans un centre de collecte officiel.



Déposez tous les types de **vêtements** et **linges de maison** (aussi propres que possible) dans les conteneurs pour vêtements usagés mis en place par des actions privées ou par certaines communes.



Les **déchets spéciaux ménagers**?: apportez vos batteries de véhicules, tubes fluorescents, thermomètres au mercure et médicaments périmés, restes de peinture, vernis, colle, pesticides, etc. dans un des centres de collecte officiels ci-dessous ou au quai de chargement de la Jonction, route des Péniches.

Sites de collecte officiels:

Quai de chargement de la Jonction – Route des Péniches
 ESREC du Site-de-Châtillon – Route d'Aire-La-Ville à Bernex
 ESREC des Chânats – Chemin des Chânats à Bellevue
 ESREC de la Praille – Avenue de la Praille 47 à Carouge

Organisations caritatives

Armée du Salut – 022 736 15 80
 Caritas – 022 880 04 25
 Centre social protestant – 022 884 38 00
 Emmaüs – 022 342 39 59

LA RÉGIE DU RHÔNE VOUS REMERCIE SINCÈREMENT POUR VOTRE INDISPENSABLE COLLABORATION.